

La population sous-alimentée d'Abidjan

Crise économique, solidarité familiale et politique alimentaire

Alice ODOUNFA * et Francis AKINDÈS **

La crise économique et surtout financière dans laquelle se trouvent plongés les pays africains amène à se soucier encore davantage du sort des populations défavorisées. Ces populations existaient structurellement, même en période de croissance, mais leur nombre s'est accru avec la récession économique des années 1980 (SERAGEL-DINE, 1989, p. 3), d'autant plus que la solidarité communautaire qui, d'ordinaire en Afrique, permet une prise en charge des plus démunis, vacille elle-même (F. R. MAHIEU, a, 1989, p. 27); d'où l'urgence d'une réflexion sur la pauvreté en général et l'insécurité alimentaire en particulier, réflexion que nous appliquerons à la population d'Abidjan.

Les causes de l'insécurité alimentaire en milieu urbain sont à rechercher dans la faiblesse du pouvoir d'achat des pays et des ménages (Banque mondiale, 1986, p. 1); nous nous proposons :

- d'abord de décrire le contexte économique des années 1970 à nos jours ;
- ensuite d'identifier les ménages abidjanais les plus démunis, exposés à l'insécurité alimentaire ;
- de relever enfin les actions étatiques en faveur de cette population.

CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE ET INDICATEURS DE CRISE EN CÔTE-D'IVOIRE

La détérioration de la situation alimentaire, surtout de celle des urbains, est liée aux contractions de l'économie nationale depuis

* Statisticienne et économiste à la Direction de la Statistique et de la Comptabilité nationale Abidjan, chercheur-associé à l'ORSTOM, UR-MSA « Maîtrise de la sécurité alimentaire », 04 BP 293, Abidjan 04, Côte-d'Ivoire.

** Socio-économiste, chercheur-associé à l'ORSTOM, UR-MSA, 04 BP 293, Abidjan 04, Côte-d'Ivoire.

1980. Après une période de croissance économique basée sur les recettes d'exportation au cours des années 1970, la Côte-d'Ivoire a subi les contre-coups de l'économie mondiale, et depuis la fin de cette période, le pays est plongé dans une profonde crise.

Expansion économique et gestion de la croissance

Après deux chocs économiques (choc pétrolier de 1973-1974 et flambée des cours du café et du cacao à la suite des gelées au Brésil en 1975), la Côte-d'Ivoire a connu un essor économique qui s'est traduit entre 1976 et 1978 par un énorme accroissement de ses recettes d'exportation ; celles-ci, ajoutées aux financements extérieurs, ont permis une augmentation considérable de ses entrées nettes de capitaux qui sont passées de 44 milliards de FCFA en 1974 à 94 milliards en 1976 puis à 208 milliards en 1978.

La multiplication des investissements consécutive à cette accumulation et à la bonne tenue des prix des produits agricoles a entraîné une effervescence des activités de production et donc une accélération de la croissance économique. Le volume du PIB a augmenté de 12 % en 1976, 4,7 % en 1977 et 9,9 % en 1978. De même l'ensemble des revenus et la consommation des ménages se sont élevés. Mesurée par la Comptabilité nationale, la consommation a progressé de 24,7 % en moyenne par an au cours de la période allant de 1976 à 1978. Les dépenses publiques d'investissement, quant à elles, progressaient même plus vite que les recettes de stabilisation alors que le prix d'achat des matériaux et les intérêts sur la dette publique commençaient à peser sur l'économie. La dette publique extérieure s'est aussi accrue à un rythme accéléré, alors que les taux d'intérêt sur la dette publique augmentaient. L'encours de la dette (gérée et avalisée) est alors passé de 168,3 milliards de FCFA en 1974 à 601 milliards en 1978, et le service total de la dette (intérêt plus amortissement) glissait de 25,1 milliards de FCFA à 93,7 milliards dans la même période. C'est dans ce climat de surchauffe provoqué par l'imprudence dans la gestion de la croissance (Banque mondiale, 1989, p. 84), que s'est produit le troisième choc ; celui-ci se présentait comme une crise dont les conséquences seront lourdes pour l'économie nationale.

Conséquence de la crise sur le revenu et l'emploi

À la fin des années 1970, la croissance de l'économie ivoirienne connaît un ralentissement. En effet, la croissance du PIB qui était de 9,5 % en moyenne l'an, entre 1976 et 1978, va passer à 6 % entre 1978 et 1979. L'économie nationale, très tributaire de l'ex-

térieur, ne résiste pas à la dégradation prolongée de l'environnement international qui se caractérise par :

- la chute des cours des produits d'exportation sur le marché mondial ;
- la détérioration des termes de l'échange ;
- la stagnation de l'activité économique dans les pays industrialisés due au choc pétrolier ;
- la hausse des taux d'intérêt, et les fluctuations du dollar.

Face à la dégradation de la balance des paiements constatée en 1978, un ensemble de mesures d'intervention visant à réduire le déficit par l'ajustement économique sont mises en place sous l'égide de la CCCE (Caisse centrale de coopération économique), de la Banque mondiale et du FMI (Fonds monétaire international) qui, de simples régulateurs, deviennent, dans le contexte ivoirien, des «normalisateurs de structures». Les programmes d'ajustement structurel qui se succèdent ont bien évidemment des répercussions sur les indicateurs économiques et sociaux.

D'après les données de la Centrale des bilans de la BCEAO (Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest), l'emploi dans le secteur moderne baisse de plus de 30 %, passant de 243 000 en 1979 à 165 000 en 1984 (G. DURUFLÉ *et al.*, 1986, p. 77). Les indicateurs statistiques des revenus et de la consommation vont dans le même sens que ceux du niveau des activités. Déflaté par l'indice de prix, le revenu monétaire des ménages stagne de 1978 à 1980, puis baisse de 9 % entre 1980 et 1985, ce qui entraîne une régression du revenu monétaire réel moyen par personne de 34 % entre 1978 et 1985. Le revenu non agricole moyen a été beaucoup plus sensible à cette régression que le revenu agricole monétaire moyen. Tandis que ce dernier se maintient jusqu'en 1981, puis baisse ensuite de 27 %, le revenu non agricole moyen baisse de 45 % entre 1978 et 1985.

Toujours selon le rapport DURUFLÉ, le pouvoir d'achat de la masse salariale a régressé de 14 % entre 1980 et 1984 tandis que celui du SMIG baissait de 18 %. Les salaires et les incidences financières des avancements dans la fonction publique ont été bloqués depuis 1980, soit une baisse du pouvoir d'achat de l'ordre de 25 %. Pour les salariés des entreprises publiques dont les salaires ont été alignés sur ceux de la fonction publique, la baisse du pouvoir d'achat est évaluée à 35 %. Par ricochet, la consommation finale des ménages calculée par la Comptabilité nationale baisse de 8 % en francs constants entre 1980 et 1985.

L'alimentation, qui, comme le révèlent les enquêtes effectuées en Côte-d'Ivoire, est le poste le plus important du budget des ménages (près de 50 %), se ressent également de ces baisses de revenu. Ce contexte de contraction économique générale aggrave donc la situa-

tion de ceux qui, faute de pouvoir se procurer de la nourriture, ont en permanence une alimentation déficiente (Banque mondiale, 1986, p. 1). Nous tenterons une mesure de l'état de cette situation à Abidjan.

CIBLAGE DE LA POPULATION DÉMUNIE À ABIDJAN

Notre méthode vise le dénombrement et la catégorisation des ménages dont le niveau de dépenses alimentaires par adulte est insuffisant pour une alimentation acceptable, c'est-à-dire celle du minimum physiologique. Les ménages ainsi dénombrés représentent, dans notre optique, la population démunie.

Méthode d'estimation

Deux démarches ont permis d'identifier la population démunie. La première est purement statistique et la seconde, concernant l'examen des dossiers de demande de secours, est empirique et qualitative. La démarche statistique permet :

— de constituer un panier alimentaire proche des habitudes alimentaires en Côte-d'Ivoire. Il en résulte une liste de produits et de quantités à laquelle on applique la table de conversion en calories (Enquête budget consommation 1979 (EBC) vol. 2, 1985) de manière à ce que la norme de 2 200 calories par adulte (BIT, 1988) soit satisfaite. D'après Michel SCHÆPFER de l'Institut national de santé publique d'Abidjan, la ration alimentaire équilibrée devrait avoir la composition suivante : protéines : 10 à 15 %, lipides : 25 à 30 %, glucides : 55 à 65 %. D'autres nutritionnistes (A. SAPORNA, 1986, p. 32) soutiennent qu'une personne pesant 70 kg faisant un effort physique modéré doit absorber un minimum de 70 g de protéines par jour à condition qu'un tiers environ de ces protéines (23 g) soit d'origine animale. Notre panier (tabl. I) du minimum physiologique, sans être aussi équilibré que celui proposé par M. SCHÆPFER, respecte cependant le minimum requis de protéines d'origine animale et le dépasse largement ; par exemple, 98 g de poisson fumé apportent 52 g de protéines (EBC, 1979, vol. 1, 1985) ;

— de mesurer la valeur monétaire nominale (au prix courant) de ce panier ; pour obtenir des valeurs comparables sur différentes périodes, il suffira de déflater les valeurs nominales par l'indice de prix du groupe alimentaire ;

— de déduire le seuil de dépenses alimentaires minimales ou

TABLEAU I

Structure et valeur des composantes en calories du panier du minimum physiologique journalier par adulte

Calories par grands groupes	FCFA	%	Poids sans déchet	Poids avec déchet	Prix moyen au kg 1979	Dépense par adulte 1979	Prix moyen au kg 1986	Dépense par adulte 1986
			grammes	(en FCFA)	(en FCFA)			
1/Féculeux de base	1 544	70,18	540	596	99	59	153	91
2/Sucre	70	3,18	18	18	262	5	250	51
3/Légumineuse et graines	130	5,91	8	34	184	6	365	12
4/Prod.d'origine animale	176	8	98	115	513	60	657	76
5/Huile	179	8,14	20	20	268	5	467	9
6/Fruits	11	0,50	17	25	51	1	124	3
7/Boissons	10	0,45	22	22	211	5	313	7
8/Légumes et condiments	20	0,91	59	65	289	19	449	29
9/Plats extérieurs	60	2,73	25	25		5		6
TOTAL	2 200	100				165		238

N.B. : Féculent : riz, farine de maïs, pain, "attiéké" (plat obtenu à partir de manioc frais rapé, cuit à la vapeur) manioc, igname, banane plantain.

Légumineuses et graines : noix de palme, pâte d'arachide.

Produits d'origine animale : poisson (frais, fumé), viande de bœuf, œuf.

Fruits : banane, orange.

Boissons : boissons sucrées et bières locales, fanta, bière de Côte-d'Ivoire.

Légumes et condiments : tomate, aubergine, oignon, piment, feuilles diverses.

Plats extérieurs : "allico" (beignets de banane plantain).

incompressibles par adulte qui correspond à la valeur nominale du panier alimentaire à une période donnée ;

— de mesurer les dépenses alimentaires annuelles des ménages.

La méthode d'enquête pour apprécier les niveaux de consommation alimentaire est capitale dans le dénombrement de la population démunie. En Côte-d'Ivoire, deux méthodes différentes ont été expérimentées pour les enquêtes à couverture nationale :

— la première consiste à mesurer directement tous les aliments consommés dans le ménage en présence de l'enquêteur chaque jour durant une semaine. C'est celle utilisée pour l'Enquête sur le budget et la consommation des ménages de Côte-d'Ivoire en 1979 (EBC). Cette enquête à couverture nationale a porté sur 1930 ménages au total dont 523 à Abidjan, 687 dans les autres villes et 720 en milieu rural ;

— la deuxième méthode consiste à obtenir des informations de façon rétrospective. C'est celle utilisée pour l'enquête permanente auprès des ménages de Côte-d'Ivoire (EPAM) de 1985 à 1988 sur un échantillon de 1 600 ménages dont 352 à Abidjan, 448 dans les autres villes de Côte-d'Ivoire et 800 en milieu rural.

Notons que ces différentes méthodes d'enquête posent le problème de la comparabilité des résultats et de la petitesse même de la taille des échantillons sur lesquels ont porté les études réalisées en 1979 et 1985-1988. Ces limites n'autorisent guère une analyse fine de l'identification des pauvres.

À défaut d'autres bases de données, nous nous sommes servis de ces enquêtes qui sont cependant très utiles pour avoir une idée relativement juste de la composition du panier des ménages.

Le panier alimentaire retenu (tabl. I), qui provient de l'enquête permanente 1986, répond aux besoins alimentaires en période de crise. Il se caractérise par l'importance des calories issues des féculents de base et se conforme aux habitudes alimentaires du pays.

Ainsi en 1986, le panier du minimum physiologique coûtait 238 FCFA par jour et par adulte, soit 85 000 FCFA par an (A. ODOUNFA et I. OUATTARA, 1989). Les prix moyens de l'année 1979 permettent de chiffrer le même panier à 59 000 FCFA par an, ce qui correspond à un taux d'inflation d'environ 5 % par an de 1979 à 1986 pour le groupe alimentaire.

Pour harmoniser les données de base relatives aux dépenses alimentaires mesurées avec les enquêtes sus-mentionnées (prenant en compte la composition en âge des ménages), il a été appliqué les coefficients ou échelles d'équivalent adulte suivants :

- 1 pour les personnes de 16 ans et plus ;
- 0,8 pour les personnes de 6 à 15 ans ;
- 0,3 pour les personnes de 0 à 5 ans.

Ces échelles s'inspirent des résultats antérieurs d'analyse de régressions linéaires sur les dépenses alimentaires des ménages (A. ODOUNFA, 1985). Ainsi un ménage composé de 3 personnes de 16 ans et plus, de 3 personnes de 6 à 15 ans et de 2 personnes de moins de 6 ans sera considéré comme un ménage de 6 adultes.

Les échelles ci-dessus doivent être strictement interprétées en termes de dépenses des ménages à Abidjan et ne doivent pas être confondues avec d'autres échelles, telles celles relatives aux calories par exemple. Comme interprétation, on retiendra qu'un ménage ayant l'habitude de consacrer un montant de 1 000 FCFA à son alimentation sera contraint à une augmentation de ces dépenses de 300 FCFA avec l'arrivée d'un enfant de moins de 5 ans.

Dans ces conditions, on estime respectivement à 18,36 et à 19,70 % le pourcentage des ménages sous-alimentés à Abidjan en 1979 et 1986.

Analyse de la structure de la population sous-alimentée (SA) à Abidjan

Peut-on affirmer que la population sous-alimentée donc démunie est issue d'une couche particulière, distinctement identifiable? Est-il possible de la caractériser par sa stratégie résidentielle? Quels sont les critères pertinents pour la repérer?

À partir de l'enquête Budget-consommation 1979

On remarque tout d'abord que plus un ménage comprend de personnes, plus il risque de ne pouvoir se nourrir correctement; les

TABLEAU II

Sous-alimentation (SA) des ménages en relation avec leur taille (Source : EBC, 1979)

CATÉGORIES	A	B	C
Taille des ménages en équivalent adulte	% des ménages dans chaque catégorie par rapport à l'ensemble des ménages	% des ménages SA par rapport à l'ensemble des ménages	% des ménages SA par rapport à chaque catégorie
1 à 3 adultes	35,94	2,34	6,51
4 à 6 adultes	41,80	7,91	18,92
plus de 6 adultes	22,26	8,11	36,43
TOTAL	100,00	18,36	

résultats de l'enquête Budget-Consommation le confirment (tabl. II) : 6,51 % de ménages sous-alimentés dans les ménages de moins de 3 équivalents adultes, 18,92 % dans les ménages de 4 à 6 équivalents adultes et 36,43 % dans ceux qui rassemblent plus de 6 équivalents adultes.

Cette même enquête informe sur le type d'habitat « choisi » par les ménages (tabl. III) : la moitié d'entre eux résident dans des logements économiques et presque l'autre moitié dans des logements

TABLEAU III

Sous-alimentation des ménages en rapport avec leur logement (Source : EBC, 1979)

CATÉGORIES	A	B	C
Type d'habitat des ménages *	% des ménages dans chaque catégorie par rapport à l'ensemble des ménages	% des ménages SA par rapport à l'ensemble des ménages	% des ménages SA par rapport à chaque catégorie
Logement de haut standing	2,04	0,05	2,45
Logement économique	50,30	9,93	19,74
Logement très économique	47,66	8,38	17,58
TOTAL	100,00	18,36	

* En 1979, les différents types d'habitats se différençaient par le montant des loyers payés :

Logements très économiques : loyers de moins de 10 000 FCFA par mois ;
 Logements économiques : loyers de 10 000 à 20 000 FCFA par mois ;
 Logements de haut standing : loyers de 40 000 et plus.

très économiques ; les logements de haut standing ne concernent que 2,04 % des ménages. Évidemment les rares ménages vivant dans les logements de haut standing ne sont pratiquement pas concernés par la sous-alimentation (2,45 % d'entre eux). Par contre les ménages vivant dans les logements économiques sont autant touchés par la sous-alimentation que ceux vivant dans les habitats précaires (respectivement 19,74 % et 17,58 % d'entre eux).

En revanche, et c'est un phénomène peut-être particulier à Abidjan, toutes les couches socio-économiques sont touchées par la sous-alimentation (tabl. IV).

TABLEAU IV

Sous-alimentation (SA) des ménages abidjanais en relation avec l'emploi de leurs chefs
(Source : EBC, 1979)

CATÉGORIES	A	B	C
Emploi des chefs de ménages	% des ménages dans chaque catégorie par rapport à l'ensemble des ménages	% des ménages SA par rapport à l'ensemble des ménages	% des ménages SA par rapport à chaque catégorie
Cadres	8,20	0,96	11,71
Employés avec qualification	58,93	11,11	18,85
Employés sans qualification	11,01	2,91	26,43
Indépendants	17,28	2,57	14,87
Sans activités ou act. indéterminées	4,58	0,81	17,65
TOTAL	100,00	18,36	

TABLEAU V

Taille des ménages en relation avec l'emploi du chef (Source : EBC, 1979)

CATÉGORIES	A	B	C
Taille des ménages en équivalent adulte	% des ménages dans chaque catégorie par rapport à l'ensemble des ménages	% des ménages dont le chef est cadre	% des catégories par rapport au ménage dont le chef est cadre
1 à 3 adultes	35,94	2,06	25,12
4 à 6 adultes	41,80	4,49	54,76
plus de 6 adultes	22,26	1,65	20,12
	64,06		74,88
TOTAL	100,00	8,20	100,00

Ainsi en 1979, si les ménages dont le chef est un employé sans qualification (11,01 % des ménages abidjanais) sont les plus souvent frappés par la sous-alimentation (26,43 % d'entre eux), les différences sont faibles entre les autres catégories socio-professionnelles : elles oscillent entre 11,71 % de ménages sous-alimentés chez les cadres et 18,85 % chez les employés qualifiés. Selon F. R. MAHIEU (1989), la cause première serait la pression familiale ou même villageoise sur les ménages solvables ; cette pression se caractérise notamment par la prise en charge, le tutorat, l'hébergement de personnes surtout au sein des ménages à revenu élevé.

On constate en effet que les ménages de cadres sont de taille un peu plus élevée que ceux des autres catégories socio-professionnelles (74,88 % des ménages de cadres ont une taille de plus de 3 équivalents adultes contre 64,06 % pour l'ensemble des ménages, tabl. V).

À partir de l'enquête EPAM 1986-1988

L'enquête permanente auprès des ménages (EPAM) s'échelonne de 1985 à 1988. Nous avons déjà souligné que la base de sondage n'était pas celle de l'enquête EBC 1979, néanmoins nous avons essayé de mesurer l'évolution de l'insécurité alimentaire en utilisant une même base (le panier alimentaire en période de crise, celle de 1986).

Dans ces conditions, on évalue à 19,70 le pourcentage des ménages sous-alimentés à Abidjan en 1986, ce chiffre est très peu différent de celui de 1979 (18,36 %) si l'on tient compte des erreurs de sondage. Ce résultat concorde d'ailleurs avec celui déterminé par J. P. LACHAUD (1988, p. 12) : 19,5 % des ménages abidjanais étaient en dessous de la ligne de pauvreté en 1986.

La sous-alimentation serait donc restée stable à Abidjan en sept ans. Néanmoins l'analyse de l'enquête EPAM met en évidence trois phénomènes :

— le pourcentage des ménages de grande taille (plus de 6 équivalents adultes) a augmenté passant de 22,25 à 35,22 %, tandis que celui des ménages de taille réduite (moins de 3 équivalents adultes) a diminué de 35,94 à 30,75 %. C'est important puisque le pourcentage de ménages sous-alimentés grossit toujours en fonction de leur taille, dans des proportions voisines de celles relevées en 1979 (tabl. II et VI) ;

— l'habitat n'est plus caractérisé par les prix des loyers comme en 1979, mais par l'infrastructure des quartiers. On ne peut donc plus comparer les résultats des deux enquêtes. Cependant, il convient de souligner l'intérêt des critères utilisés par l'enquête EPAM pour cibler de façon efficace la population démunie. Alors que les prix des loyers ne permettaient d'écarter des risques de sous-alimenta-

tion que 2,04 % des ménages (ceux qui résident dans des logements de haut standing), avec l'enquête EPAM, on remarque que les ménages vivant dans les quartiers d'infrastructures modernes bien que nombreux (57,33 % d'entre eux) ne compte parmi eux que 9,36 % de ménages sous-alimentés, en revanche quand l'infrastructure du quartier est médiocre, un tiers des ménages (33,60 %) est sous-alimenté (tabl. VII).

TABLEAU VI
Sous-alimentation (SA) des ménages en relation avec leur taille (Source : EPAM 1986)

CATÉGORIES	A	B	C
Taille des ménages en équivalent adulte	% des ménages dans chaque catégorie par rapport à l'ensemble des ménages	% des ménages SA par rapport à l'ensemble des ménages	% des ménages SA par rapport à chaque catégorie
1 à 3 adultes	30,75	2,99	9,72
4 à 6 adultes	34,03	5,67	16,66
plus de 6 adultes	35,22	11,04	31,85
TOTAL	100,00	19,70	

TABLEAU VII
Sous-alimentation (SA) des ménages en relation avec le type de quartier (Source : EPAM, 1986)

CATÉGORIES	A	B	C
Type de quartiers enquêtés en 1986	% des ménages dans chaque catégorie par rapport à l'ensemble des ménages	% des ménages SA par rapport à l'ensemble des ménages	% des ménages SA par rapport à chaque catégorie
Quartiers d'infrastructures modernes	57,33	5,37	9,36
Quartiers populaires ou d'infrastructures médiocres	42,67	14,33	33,60
TOTAL	100,00	19,70	

TABLEAU VIII

Sous-alimentation (SA) des ménages abidjanais en relation avec l'emploi de leurs chefs
(Source : Enquête EPAM, 1986)

CATÉGORIES	A	B	C
Emploi des chefs de ménage	% des ménages dans chaque catégorie par rapport à l'ensemble des ménages	% des ménages SA par rapport à l'ensemble des ménages	% des ménages SA par rapport à chaque catégorie
Salariés du public ou du privé	51,34	6,57	12,80
Indépendants	18,81	5,37	28,54
Sans activité ou act. indéterminées	29,85	7,76	26,00
TOTAL	100,00	19,70	

TABLEAU IX

Structure professionnelle des sous-alimentés en 1979 et 1986 en pourcentage du nombre de SA

	1979		1986	
	% par rapport aux ménages sous-alimentés	% par rapport à l'ensemble des ménages	% par rapport aux ménages sous-alimentés	% par rapport à l'ensemble des ménages
Salariés du public ou du privé	81,59	78,13	33,35	51,34
Indépendants	14,00	17,28	27,26	18,81
Sans activité ou act. indéterminées	4,41	4,59	39,39	29,85
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

Sources : Enquête Budget Consommation 1979 (EBC)
Enquête permanente 1986 (EPAM)

— la structure professionnelle des chefs de famille a largement évolué en 7 ans : alors que 78,13 % des chefs de ménages étaient salariés en 1979 (cadres ou employés avec ou sans qualification), ils ne sont plus que 51,34 % en 1986 ; les travailleurs indépendants restent stables (respectivement 17,28 et 18,81 % des chefs de

ménage); en revanche les chefs de ménage sans activités, rares en 1979 (4,59 %), sont maintenant 29,85 %. Il semble donc qu'il s'agisse de salariés ayant perdu leur emploi (tabl. IX). Plus du quart des ménages des travailleurs indépendants ou sans emploi sont sous-alimentés en 1986. Les ménages des salariés le sont moins souvent (tabl. VIII).

Ainsi, cette seconde enquête souligne les modifications internes survenues dans la structure des ménages : ceux qui regroupent de nombreuses personnes et ceux dont le chef est sans emploi ont augmenté. Nul doute que les ménages les plus souvent sous-alimentés soient dirigés par des travailleurs indépendants ou sans emploi, qu'ils comprennent de très nombreuses personnes et qu'ils résident dans des quartiers d'infrastructures médiocres.

À partir des dossiers de demandes de secours

L'approche statistique basée sur la mesure en 1979 et en 1986 a été complétée par une autre, qualitative, en 1988 : l'examen des dossiers de demandes de secours reçues par les assistances sociales locales de la Direction de la protection et de la promotion sociales.

Cette dernière donne des informations complémentaires non moins intéressantes sur la population démunie. Les personnes en chômage ou comptant sur de trop faibles revenus avec de nombreux enfants ou malades constituent 77 % des demandeurs, comme l'indique la classification ci-dessous présentée :

les 76 dossiers étudiés à Abidjan au premier trimestre 1988, concernent pour :

- 32 %, des personnes licenciées
- 17 %, des malades (chroniques ou handicaps physiques)
- 15 %, des personnes aux ressources trop faibles
- 13 %, des femmes avec plusieurs enfants à charge, soit parce que les époux sont en chômage, soit parce qu'elles ont des enfants de pères différents, soit parce qu'elles sont veuves
- 8 %, des femmes seules en difficulté, ayant peu d'enfants à charge
- 5 %, des déscolarisés voulant monter une affaire
- 5 %, des personnes en quête d'un premier emploi
- 4 %, des étudiants sans soutien.

ACTIONS ÉTATIQUES

Au niveau de la Direction de la protection et de la promotion sociales

Les aides aux personnes nécessiteuses sont assez dérisoires :

- l'État évite de développer ou d'encourager chez les personnes «l'esprit d'éternel assisté», en dehors des cas de maladie, de pro-

thèse, les aides non renouvelables varient entre 20 000 et 100 000 FCFA et la moyenne autour de 50 000 FCFA par demandeur aidé en 1988 ;

— le nombre de personnes aidées augmente alors que les ressources s'amenuisent de plus en plus. Ainsi, d'après la Directrice de la protection et de la promotion sociales, l'aide aux personnes nécessiteuses a diminué de 14,464 millions en 1986 à 10,292 millions de FCFA en 1988, et les demandes sont passées de 162 personnes à 202 sur la même période, pour l'ensemble de la Côte-d'Ivoire.

Les personnes démunies s'adressent aux assistantes sociales locales qui constituent un dossier sur lequel siège une commission nationale des secours. Les aides accordées sont ponctuelles et non renouvelables. Les bénéficiaires peuvent donc être considérés comme des personnes au bord de la « rupture » sociale.

Les critères tiennent largement compte de la possibilité de recours aux structures de solidarité communautaire. Ceux qui ont la possibilité de se faire aider par un frère ou tout autre membre de leur communauté sont exclus des éventuels bénéficiaires.

Ainsi sur les 76 cas observés à Abidjan au premier trimestre 1988, 20 % ont effectivement bénéficié d'une aide. 80 % des dossiers, dont 24 % évalués au titre de demandeurs pouvant compter sur l'aide d'amis ou de parents, ont été rejetés.

Ces aides étant insignifiantes, où se situe l'action de l'État en faveur des plus démunis ? L'analyse de la politique nationale de la disponibilité permanente de riz de grande consommation permet peut-être de répondre à cette interrogation.

La politique nationale d'approvisionnement en riz

L'une des mesures les plus efficaces pour améliorer la situation alimentaire des ménages les plus pauvres est la politique nationale de disponibilité permanente du riz de grande consommation.

Conscient de son incapacité à financer une auto-suffisance en riz local, qui dans le contexte actuel entraînerait des charges financières insupportables (coût de maintenance des aménagements, charges d'exploitation, etc.), le gouvernement a fait le choix explicite de tirer profit des disponibilités en riz sur le marché international pour couvrir la demande intérieure croissante (de 118 000 tonnes en 1960 à 569 000 tonnes en 1983), satisfaite seulement à 40 % par la production locale (HIRSCH, 1984, p. 7). Ce choix peut s'expliquer ainsi.

Dans les villes, les pauvres achètent la majorité sinon la totalité des produits qu'ils consomment, ce qui n'est pas le cas en milieu rural, où ils dépendent moins du marché pour leur approvisionnement alimentaire, notamment en vivriers. Aussi pour éviter les agitations

sociales urbaines, il est nécessaire de soutenir le pouvoir d'achat des nouveaux pauvres ; le riz devient alors un instrument de politique sociale (F. AKINDÈS, 1990). Toute cette politique de régulation est coordonnée par la CGPP (Caisse générale de péréquation et de prix), qui détient le monopole de la commercialisation des produits de grande consommation suivants : sucres, hydrocarbures, matériaux de construction, tomate, farine de blé, et notamment le monopole du riz.

Comme le notifie le rapport Louis Berger international sur l'étude de la filière de riz, à travers l'exercice de ce double monopole (importation et exportation), la CGPP vise 3 objectifs :

- assurer la permanence des approvisionnements en riz à la population ivoirienne grâce à la gestion d'un stock de sécurité de 3 mois de consommation environ (90 000 tonnes de riz) ;
- assurer une régulation des flux du riz commercialisé et l'écoulement du riz de la filière officielle ;
- assurer l'uniformité de prix du riz blanc sur le territoire ivoirien grâce à l'application d'une péréquation sur le transport (DCGT, 1988 : 5-2).

Pour mieux percevoir l'action des pouvoirs publics en matière de péréquation, quelques précisions sur les différentes qualités de riz disponibles sur le marché national sont nécessaires. On distingue trois classes de variétés :

- le riz traditionnel ivoirien, échappant au contrôle de la CGPP et ne faisant l'objet de subvention, ni à la production ni à la consommation, dont le prix libre tourne actuellement autour de 250 FCFA le kg ;
- le riz importé dit de « luxe », ayant un taux de brisure inférieur à 4 % et pour lequel la CGPP accorde des autorisations d'importation à des personnes morales ou physiques qui en font la demande expresse. Ce riz est vendu par sachet de 5 kg ou en sac de 25 kg, autour de 350 FCFA le kg en février 1990 ;
- le riz, de grande consommation, ayant un taux de brisure se situant entre 4 et 35 %, dont la CGPP a le monopole à l'importation et à la commercialisation. Son prix est fixé à 160 FCFA le kg depuis 1986. Le dispositif appliqué par la CGPP (Jean ROCH, 1988, p. 529) fonctionne très simplement :
 - l'État, par le biais de la CGPP, fixe un prix unique à la consommation, quelle que soit l'origine du produit ;
 - il garantit le prix d'achat (unique sur tout le territoire) aux producteurs qui veulent bien vendre aux rizeries le riz paddy qu'elles transforment en riz blanc ;
 - il subventionne les rizeries quel que soit leur coût dans les limites

définies par le prix d'achat garanti au producteur et le prix de vente aux grossistes, également fixé par l'État ;

- il est le seul importateur de riz et calcule chaque année les besoins d'importations à partir des prévisions d'écart entre les niveaux de la consommation et de la production locale.

Grâce au contrôle des tonnages, et des prix à tous les niveaux, l'État profite de la surproduction surtout asiatique (Thaïlande, Chine, Pakistan) et des bas prix pratiqués pour assurer non seulement un approvisionnement permanent et une consommation au moindre coût de riz, mais aussi se procurer quelques ressources financières.

En 1987 par exemple le riz de grande consommation en Côte-d'Ivoire se vendait à 67 FCFA/kg c.a.f. La Caisse de péréquation vendait ce riz aux grossistes à 147 FCFA/kg. Sa marge bénéficiaire après déduction d'une taxe de 20 FCFA/kg était donc de 60 FCFA/kg.

Cette politique d'intérêt social favorisant la consommation du riz importé au détriment du riz traditionnel pose le problème de la compétitivité des produits locaux par rapport aux produits importés. Les autorités en sont conscientes, mais la priorité est de soutenir le pouvoir d'achat des plus démunis et de garantir à court terme un approvisionnement régulier à la population urbaine.

Par ces mesures, les autorités tentent d'alléger le coût d'une denrée de première nécessité, elles protègent donc d'abord les pauvres. Le constat est irréfutable : en effet, on assiste à l'augmentation de la quantité moyenne de riz consommé par personne à Abidjan, qui passe de 72 kg en 1979 à 98 kg en 1987, d'après les données de l'enquête Budget-Consommation et de l'enquête permanente de Côte-d'Ivoire. D'autres travaux en cours permettront de faire plus de lumière sur la question.

CONCLUSION

Notre méthode d'identification de la population sous-alimentée à partir du budget alimentaire minimum démunie et l'analyse de son évolution dépend de la méthode « du minimum susceptible de satisfaire aux normes caloriques proposée par le BIT », nous a conduits aux constats suivants :

- la population démunie ou sous-alimentée représente environ 19 % de la population totale en 1986 ;
- la sous-alimentation frappe davantage les ménages de taille élevée, où la pression communautaire est la plus forte ;

— la sous-alimentation a structurellement changé de 1979 à 1986, frappant davantage les ménages dont le chef est sans emploi que les autres.

On constate par ailleurs que les actions d'aide aux nécessiteux demeurent insignifiantes par rapport à la détérioration de la situation économique des ménages, mais que la politique nationale d'approvisionnement en riz importé a peut-être empêché l'aggravation de la sous-alimentation à Abidjan, puisque celle-ci s'est stabilisée de 1979 à 1986, tandis que la consommation de riz à bas prix augmentait. Il reste à vérifier que cette politique, bénéfique à court terme, n'est pas porteuse de sérieux inconvénients à long terme.

Remerciements

Nous remercions pour leur contribution M^{me} GOUDIAMY (Directrice de la protection et de la promotion sociales), M^{me} Louise KOUASSI (Chef de service des secours à la Direction de la protection et de la promotion sociales), M. Idrissa OUATTARA (Sous-Directeur par intérim des Statistiques sectorielles à la Direction de la statistique).

BIBLIOGRAPHIE

- AKINDÈS (F.), 1990. — *Urbanisation et développement du secteur informel alimentaire en Côte-d'Ivoire : l'exemple d'Abidjan*. Thèse de Doctorat en Socio-économie, EHESS-ORSTOM, Paris.
- Banque mondiale, Étude de politique générale, 1986. — *La pauvreté et la faim, la sécurité alimentaire dans les pays en développement : problèmes et options*, 77 pp.
- Bureau international du travail, 1988. — *Seuil et profils de la pauvreté en Tunisie*. Projet BIT/PNUD lutte contre la pauvreté. BIT.
- Côte-d'Ivoire. Direction de la statistique, 1984. — *Enquête Budget-Consommation 1979 : résultats généraux sur la consommation alimentaire des ménages africains de Côte-d'Ivoire*. Abidjan : ministère de l'Économie et des Finances, 203 pp. multigr.
- Côte-d'Ivoire. Direction de la statistique, 1985 — *Enquête Budget-Consommation 1979 : tables de composition des plats et des produits*. Abidjan : ministère de l'Économie et des Finances, 150 pp. multigr.
- Côte-d'Ivoire. Direction de la statistique, 1988 — *Enquête Permanente auprès des ménages, résultats définitifs année 1986*. Abidjan : ministère de l'Industrie et du Plan, 114 pp. multigr.
- Direction et contrôle des grands travaux, 1988. — *Étude de la filière de riz, rapport principal par le Bureau Louis Berger International*. INC, Abidjan.
- DURUFLÉ (G.) et al., 1986. — *Déséquilibres structurels et programmes d'ajustement en Côte-d'Ivoire*. Études et évaluations, ministère de la Coopération, Paris, 146 pp., multigr.

- HIRSCH (R.), 1984. — *La riziculture ivoirienne : diagnostic et conditions préalables, d'une relance*. Caisse centrale de coopération économique, Paris.
- LACHAUD (J. P.), 1988. — *Pauvreté et marché du travail urbain : le cas d'Abidjan (Côte-d'Ivoire)*. Institut International d'études sociales (discussion papers), 70 pp.
- MAHIEU (F. R.), 1989. — *Principes économiques et société africaine*. UNCI Abidjan.
- MAHIEU (F. R.), 1989. — *Transferts et communauté africaine*, STATECO n° 58-59, juin-septembre : 107-136.
- MAHIEU (F. R.) et ODOUNFA (A.), 1989. — *Droits et obligations à Daoukro, Côte-d'Ivoire*. *Multigr.*
- ODOUNFA (A.) 1985. — *Le choix des produits alimentaires et ses implications dans le cadre des ménages de Côte-d'Ivoire*. Mémoire de DEA, Université d'Abidjan, 191 pp.
- ODOUNFA (A.) et OUATTARA (I.), 1990. — *Panier du minimum vital pour l'alimentation*. *Multigr.*
- ROCH (J.) 1988. — « Le rôle des importations dans la consommation alimentaire en Côte-d'Ivoire ». In *Cah. des Sci. Hum.*, vol. XXIV, n° 4 : 521-535.
- SAPORNA (A.), 1986. — *Rester mince et jeune*. Vecchi Poche. 267 pp.
- SERAGELDINE (I.), 1989. — *Pauvreté, ajustement et croissance en Afrique*. Banque mondiale, Washington D.C.